

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je peux vous dire simplement que nous ne disposerons jamais des chiffres. Je ne suis pas compétente, le Ministre fédéral de la Santé ne l'est pas non plus. Donc, aujourd'hui, dans cette affaire, l'acteur principal est le Ministre chargé par le Gouvernement fédéral de définir les clés de répartition (M. Reynolds).

Je suis à la disposition des parlementaires. Je répondrai aussi souvent que vous le souhaitez avec beaucoup de plaisir parce que j'apprécie votre opiniâtreté et votre préoccupation de remplir votre fonction. Permettez-moi aussi de remplir la mienne dans le cadre de mes compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – J'aimerais mettre une chose au point. Vous pouvez essayer de me faire plaisir, mais votre travail est de trouver une solution face à une situation pareille. Il ne faudrait pas trouver ces chiffres dans un an, voire plus.

Pardonnez-moi, Madame, vous remettez beaucoup les décisions à plus tard ; et donc, aujourd'hui, c'est le secteur qui en pâtit. Je voudrais qu'on arrête ce petit jeu et que l'on devienne sérieux.

Je pense que c'est moi qui ai le droit de parole la dernière et pas vous.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Simplement, vous me dites la même chose pour tout, vous avez une réponse prête à penser pour chaque interpellation. Je veux bien l'entendre, mais je vous demande d'avoir l'honnêteté intellectuelle d'entendre la réponse, secteur par secteur, et de l'assimiler. Je veux bien que vous me répétiez constamment les mêmes choses, et moi je répéterai tout le temps la même chose.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Il y a une chose que je ne peux pas laisser passer, c'est de laisser penser que M. Reyniers pourrait distribuer ce qui n'a même pas été demandé. Ce n'est pas possible.

Est-ce si difficile de se mettre tous autour de la table ? Cela évitera peut-être une nouvelle interpellation.

QUESTION ORALE
DE Mme COLICIS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE RAPPORT
SUR L'ABOLITION DE LA PAUVRETÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le rapport sur l'abolition de la pauvreté».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Je ne suis pas une grande sportive et comme j'aime être à contre-courant, aujourd'hui, je vais être particulièrement gentille. Madame la Ministre, durant le mois de décembre 2005, le Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme a présenté son rapport intitulé : «Abolir la pauvreté : une contribution au débat et à l'action politique».

Ce rapport, institué par l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions du 5 mai 1998, est remis à la conférence interministérielle de l'intégration sociale ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et Régions qui s'engagent ensuite à le transmettre à leurs Conseils et Parlements.

Ensuite, toutes les parties signataires doivent tenir un débat relatif au contenu du rapport et ses avis, en particulier aux recommandations formulées par les différents niveaux de pouvoir.

Dans ce cadre, mes questions sont les suivantes :

- ce rapport a-t-il été transmis aux autorités régionales wallonnes ? A-t-il été débattu en Gouvernement wallon ? Si non, prendrez-vous l'initiative de le proposer à l'examen du Gouvernement ou comptez-vous en référer auprès du Ministre-Président ;
- quelles seront les modalités d'examen de ce rapport ? Sera-t-il discuté en Gouvernement conjoint avec la Communauté française ;
- aurez-vous un œil attentif sur les recommandations de ce rapport ? Défendrez-vous devant le Gouvernement la mise en application de certaines mesures qu'il préconise ;
- quelles seront les synergies entre le Gouvernement et le Parlement en la matière ?

Lorsque j'ai reçu ce rapport, j'ai demandé au président du Parlement, s'il comptait le soumettre à ses instances et je suis toujours sans réponse. Ma proposition était peut-être de pouvoir l'examiner dans cette Commission.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Madame la Députée, l'accord de coopération de 1998, entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions confie au service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la mission de rédiger un rapport tous les deux ans.

Ce document intitulé «abolir la pauvreté: une contribution au débat et à l'action politique» a été présenté à la conférence interministérielle du 8 février dernier.

Il est particulier à plusieurs titres:

- d'une part, ont été associés à la rédaction de ce document l'ensemble des acteurs concernés par la pauvreté, sans oublier les exclus;
- le rapport est plus que cela, parce que, à partir des paroles de chacun et de chaque groupe, et après analyse, le texte propose tout un ensemble de pistes de travail.

Cette recherche a investigué en dehors des sentiers battus. Le rapport interpelle dans la mesure où il met en cause la connaissance et la représentation que nous avons de la pauvreté.

Il décline 13 orientations et 76 résolutions qui sont autant de pistes à suivre pour lutter contre la pauvreté.

Ce document a été reçu récemment en mon Cabinet. Il est actuellement à l'étude.

Dès lors, en réponse à vos deux questions, je dirais, qu'en ce qui concerne la première: oui, les autorités régionales ont bien reçu ce rapport et il est évident que j'en tiendrai compte, dans la mise en place des mesures concertées en Gouvernement.

Deuxièmement, je serai attentive aux recommandations émises dans ce rapport, et ceci de façon constante dans la gestion de mes matières.

En ce qui concerne les synergies entre le Gouvernement et le Parlement, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit débattu en Commission de l'Action sociale et de la Santé. Je vous en laisse toutefois l'initiative.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je suis ravie qu'il soit arrivé au Gouvernement. Je vous invite vraiment à lire attentivement, sachant que l'essentiel des mesures préconisées est relatif aux autorités fédérales et notamment à la sécurité sociale, mais il y a quelques mesures intéressantes également pour les autorités wallonnes.

J'en appelle à M. le Président pour voir s'il accepterait éventuellement d'examiner ce rapport en Commission ou il en discute avec le Président du Parlement. Il me semble que ce rapport contient des mesures intelligentes.

M. le Président. – Je crois que tout ce qui a rapport à la précarité et à la pauvreté doit faire partie du fondement de la Commission. Je suis donc favorable à ce qu'on en prenne connaissance.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES
EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «l'aide sociale aux justiciables en Région wallonne».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, en juillet dernier, vous étiez interrogée sur la politique d'aide sociale aux justiciables. Comme vous le savez, la Région wallonne est compétente en matière d'aide sociale aux victimes d'infractions, aux inculpés non incarcérés, aux condamnés non incarcérés et aux ex-détenus.

La Région wallonne est certes active en matière d'aide sociale aux victimes. Cette dernière est d'ailleurs une compétence partagée par l'État fédéral, les Communautés et les Régions. C'est pourquoi un accord de coopération entre les trois entités existe depuis 1998. Vous précisiez que cet accord de coopération, qui a besoin d'une actualisation, fait actuellement l'objet d'une discussion entre les trois parties, sous l'égide de la Ministre de la Justice, Mme Onkelinx.

Ma première question porte tout naturellement sur l'état d'avancement des discussions. Vu la demande importante d'aide aux victimes et la volonté du secteur de voir les choses bouger concrètement, pouvez-vous me dire où en est la réactualisation de cet accord de coopération? Sur quoi ont porté les discussions? Y a-t-il des pierres d'achoppement? Peut-on raisonnablement voir aboutir ces négociations?

Ma seconde question porte sur la Commission wallonne de l'Aide sociale aux justiciables, présidée par M. Daniel Martin. Selon votre définition, cette com-